verons pour le chapitre de la religion. Nous retiendrons les beks indigènes pour en former la première classe. Quant au peuple, le Koudatkou bilik le subdivise en agriculteurs, marchands, médecins, pâtres, artisans et mendiants. La société ayant à peine changé, on pourrait conserver cette division; cependant je préfère lui en substituer une autre plus logique, mais fondée également sur des distinctions économiques et non pas juridiques. Je classerai donc tous les individus qui n'ont point rang de bek ainsi qu'il suit: 1° gros capitalistes, banquiers et marchands; 2° petits propriétaires ruraux et fermiers; 3° petits marchands et petits industriels indépendants ou commandités; 4° ouvriers et domestiques; 5° mendiants; 6° esclaves. Il n'y a pas lieu de faire une classe spéciale pour les médecins, ni en général pour ceux qui exercent ce que nous appellerions chez nous des professions libérales, ils doivent tous être rangés parmi les petits industriels.

Les beks ou seigneurs du Turkestan oriental ne forment pas un corps tout puissant de fonctionnaires se recrutant par cooptation comme les mandarins chinois, ils ne constituent pas non plus une classe de patriciens héréditaire et exclusive. En principe le premier venu peut devenir bek, et le bek doit sa supériorité sur le reste du peuple à la charge dont il est revêtu, charge essentiellement temporaire, dont un caprice du gouverneur chinois ou le mécontentement de ses administrés peut le dépouiller à tout moment. Il semble ainsi qu'on ait affaire à une société à la fois despotique et démocratique. En réalité, la classe des beks possède beaucoup des caractères d'une véritable aristocratie. Elle se confond en somme avec la catégorie des grands propriétaires fonciers, qui seuls ont les ressources et le crédit nécessaires pour obtenir et remplir les fonctions publiques de premier rang. Le préfet ou le sous-préfet nomme qui lui plaît à un office; dans le fait c'est le plus offrant qui lui plaît le plus et qui l'emporte. La dépense de ce chef varie de mille à dix mille francs selon l'importance de la place et l'avidité du fonctionnaire impérial; en outre celui-ci impose de temps à autre à ses subordonnés indigènes des contributions extraordinaires sous une forme plus ou moins déguisée, et l'on ne